

12919

RÉPONSE

DE

Mr. W E C R E E

À

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

Mr. DE CALDWELL

À L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES

À LONDRES.

Par J. DEBRET, des Facultés

M D C C L X X V I I.

R E P O N S E

D E

M E M O I R E S

A

D I S C O U R S



M R D E C A I O N N E

A N N U A I R E D E S N O T A B I L E S

A L O N D R E S

G R O S J . B E R R E T T , d a n s P r o c e d u r e s

M D C C L X X V I I I

J'AI servi le Roi pendant cinq années avec un zèle auquel je n'ai jamais connu de bornes ; les devoirs que je m'étois imposés étoient l'unique objet de mes inquiétudes ; & les intérêts de l'Etat, devenus ma passion, occupoient toutes les facultés de mon esprit & de ma pensée. Contraint à me retirer par une réunion de circonstances singulieres, j'ai consacré mes forces à composer un ouvrage pénible & dont il me semble qu'on a reconnu l'utilité. J'entendois dire avec plaisir qu'une partie des idées d'administration qui m'avoient été si cheres, formoient la base des projets qui devoient être soumis à l'assemblée des Notables, & je rendois hommage aux vues bienfaisantes de SA MAJESTE. Enfin, satisfait de la carrière que j'avois parcourue, & quelquefois content des tributs que j'avois offerts à la chose publique, je vivois

heureux & paisible ; & occupé, comme on le verra peut-être, de méditations qui m'éloignoient de plus en plus des troubles de la vie. Telle étoit ma situation, lorsque tout-à-coup je me suis vu attaqué, ou pour mieux dire affailli, de la manière la plus injuste & la plus étrange. M. de Calonne, jugeant à propos de placer à une distance éloignée les causes de l'état présent des finances, n'a pas craint, pour remplir ce but, de recourir à des moyens dont peut-être il se fera tôt ou tard quelque reproche. Il a déclaré, dans un discours répandu maintenant par tout l'Eutope, que le *Compte rendu* à SA MAJESTÉ en 1781, étoit si extraordinairement erronné, qu'au lieu de l'excédent présenté par ce Compte, il y avoit à la même époque un *déficit* immense. Je doute, que jamais, non jamais, il y ait eu une assertion publique aussi légèrement hasardée ; & ce qui doit paroître également surprenant, c'est le refus constant qu'a fait

M. de

M. de Calonne, de s'éclairer, quand il en étoit encore tems ; c'est la crainte qu'il a montrée d'appercevoir la vérité trop distinctement, & de n'avoir plus aucune couleur à donner à son injuste conduite. Cette réflexion m'oblige nécessairement à commencer par rendre publique la correspondance que j'ai eue avec M. de Calonne, peu de tems avant l'assemblée des Notables.

L E T T R E de M. Necker à M. de Calonne.

Du 29 Janvier 1787.

“ Le bruit s'étant répandu, Monsieur,
 “ que dans votre discours à l'assemblée des
 “ Notables vous aviez intention d'accuser
 “ d'inexactitude tous les comptes qui ont
 “ été donnés au Roi de l'état de ses finan-
 “ ces, inculpation qui comprendroit néces-
 “ sairement celui que j'ai rendu à SA MA-
 “ JESTÉ en 1781, je temoignai, sur le
 “ champ à M. le Mal. de Castries l'im-

“ pression que je devois ressentir d’une
 “ semblable insinuation ; & je priai ce Mi-
 “ nistre de vous demander si ce bruit avoit
 “ quelque fondement ; votre réponse,
 “ Monsieur, telle que M. de Castries me
 “ l’a rendue, me laissant dans l’incertitude,
 “ & les mêmes discours se renouvelans,
 “ je crois de mon devoir & de mon hon-
 “ neur de vous confirmer par écrit ce que
 “ M. le Maal. de Castries vous a déjà dit de
 “ ma part : c’est qu’ayant donné l’atten-
 “ tion la plus scrupuleuse à la confection
 “ du Compte que j’ai rendu au Roi en
 “ 1781, je le tiens pour parfaitement juste ;
 “ & comme j’ai rassemblé, dans le tems,
 “ les pièces justificatives de tous les arti-
 “ cles qui en étoient susceptibles, je me
 “ trouve heureusement en état de prêter à
 “ la vérité toute sa force. Je crois donc,
 “ Monsieur, être en droit de vous deman-
 “ der, ou de n’altérer d’aucune manière
 “ la confiance dûe à l’exactitude de ce
 “ Comte

“ Compte, ou d’éclairer vos doutes en me
 “ les communiquant ; & je le fais avec
 “ d’autant plus d’instance, que mon inté-
 “ rêt dans cette occasion n’est pas séparé
 “ des considérations générales, qui doivent
 “ fixer l’attention du Ministre des Finan-
 “ ces ; car on ne sauroit douter que la fan-
 “ ction accordée par le Roi au Compte
 “ que je lui rendis en 1781, ne soit
 “ d’autant plus digne de respect, qu’elle
 “ a été pendant long-tems la base de la
 “ confiance publique.

“ J’ai l’honneur d’être, &c.”

“ P. S. M. de Castries m’a donné con-
 “ noissance, Monsieur, de la seule objec-
 “ tion que vous lui ayiez faite ; elle est
 “ bien aisée à détruire ; mais j’attendrai.
 “ pour la discuter, de savoir de vous-même,
 “ Monsieur, le degré d’importance que
 “ vous y attachez.”

REPONSE

**REPONSE de M. de Calonne à
M. Necker.**

Du 30 Janvier 1787.

“ Je suis étonné, Monsieur, que ce que
 “ j’ai répondu à M. le Maal. de Castries,
 “ lorsqu’il m’a fait, de votre part, la même
 “ demande qui est l’objet de la lettre que
 “ votre courier vient de m’apporter, n’ait
 “ pas détruit l’impression que vous ont fait
 “ des bruits qui me supposent une intention
 “ que je n’ai pas. Personne ne peut prévoir
 “ ce que je dirai dans l’assemblée des No-
 “ tables ; mais ceux qui me connoissent sa-
 “ vent qu’il n’est pas dans mon caractère,
 “ d’accuser, d’inculper, d’altérer *—La ma-
 “ nière dont je me suis toujours exprimé
 “ sur ce qui vous concerne, & sur vos opé-

* C’est dans la lettre même de M. de Calonne, que
 ces mots étoient soulignés.

“ rations,

“ rations, ne permet pas qu'on m'impute
 “ une pareille disposition à votre égard.
 “ J'ai assuré M. le Maal. de Castries, que
 “ je n'avois nulle envie d'attaquer le Compte
 “ que vous avez rendu au Roi en 1781, &
 “ que j'éviterois d'en parler. Vous voulez
 “ que, si j'ai des doutes je les éclaire en
 “ vous les communi quant, mais je n'en
 “ ai point : le travail que j'ai été obligé de
 “ faire m'a fourni des preuves incontestables.
 “ Le Roi ayant voulu prendre une
 “ connoissance approfondie de la situation
 “ de ses finances, j'ai dû, pour remplir ses
 “ intentions, lui rendre compte du *déficit*
 “ annuel, de ses progrès depuis le moment
 “ de son avènement au trône jusqu'à présent.
 “ J'en ai formé le tableau d'après les
 “ comptes effectifs de chaque année, qui
 “ seuls peuvent faire connoître la réalité,
 “ & si je n'ai pû dissimuler au Roi qu'ils
 “ ne s'accordoient pas avec les états de
 “ situation qui lui avoient été remis à diffé-
 “ rentes

“ rentes époques par les Ministres de ses
 “ finances, loin d'accuser aucun d'eux
 “ d'avoir manqué de soins dans la confec-
 “ tion de ces états, j'ai expliqué à SA
 “ MAJESTE ce qui rend très-difficile de
 “ faire une application juste & distincte des
 “ recettes & dépenses pour chaque année,
 “ de former des états de situation tels
 “ qu'ils puissent quadrer avec les comptes
 “ effectifs qui se rendent postérieurement,
 “ & de présenter une balance exacte pour
 “ une année ordinaire. SA MAJESTE a
 “ tout vû, tout examiné, tout comparé ;
 “ ELLE s'est fait remettre toutes les pièces
 “ justificatives, & par le travail très-con-
 “ sidérable auquel ELLE a bien voulu se
 “ livrer, ELLE s'est convaincue d'avoir
 “ acquis une connoissance certaine du *déficit*
 “ qui a toujours existé, & de celui qui
 “ existe aujourd'hui. Voilà, Monsieur,
 “ la marche que j'ai suivie, elle est simple,
 elle

“ elle m’a été prescrite par le devoir, &
 “ il ne s’y est mêlé aucun autre senti-
 “ ment.

“ J’ai l’honneur d’être, &c.

Autre Lettre de M. Necker à M. de Calonne.

Du 7 Février 1787.

“ J’ai différé, Monsieur, de répondre à
 “ la lettre que vous m’avez fait l’honneur
 “ de m’écrire afin de ne pas vous présen-
 “ ter un nouvel objet d’attention dans un
 “ tems où l’état de votre santé exigeoit
 “ tous vos soins.

“ Je dois me contenter, Monsieur, des
 “ assurances que vous avez bien voulu me
 “ donner relativement à l’assemblée des
 “ Notables ; mais je ne puis être indiffé-
 “ rent à ce que vous me dites d’une dis-
 “ cordance générale entre les états fournis
 “ au Roi par tous vos prédécesseurs, &
 “ ceux que vous lui avez présentés, puis-
 “ que cette assertion comprend nécessaire-

B

“ ment

“ ment le *Compte* que j’ai rendu à SA
 “ MAJESTÉ en 1781. Vous n’avez, Mon-
 “ sieur, pour arriver à la vérité aucun
 “ moyen que je n’aye eû & dont je n’aye
 “ fait usage : & comme j’attache un prix
 “ infini à avoir justement obtenu & la
 “ confiance du Roi & l’estime publique,
 “ permettez-moi de vous confirmer la pro-
 “ position que je vous ai faite ; ou si vous
 “ persistez à ne vouloir point discuter
 “ l’exactitude du *Compte rendu*, je vous
 “ offre avec bien moins d’avantage de situa-
 “ tion que vous n’avez, Monsieur, de dis-
 “ cuter vos propres calculs ; & je ne crains
 “ point d’affurer d’avance que si les bases
 “ dont vous avez fait choix sont justes, &
 “ si les dépouillemens qu’on a faits par vos
 “ ordres sont exacts, les résultats de votre
 “ travail devront s’accorder avec le mien.
 “ Observez, Monsieur, que c’est unique-
 “ ment la partie de vos compres relative à
 “ mon administration que je vous propo-
 “ ferois

“ ferois de me communiquer, époque qui
 “ ne peut rien présenter dont je n'aye déjà
 “ connoissance.

“ J'ai l'honneur d'être, &c.

M. Necker n'a pas reçu de réponse à cette lettre.

Billet de M. de Calonne à M. Necker.

Du 28 Février, 1787.

“ M. de Calonne, qui n'a point oublié
 “ que Monsieur Necker eut la bonté de lui
 “ envoyer un exemplaire de son *Compte*
 “ *rendu*, le jour qu'il parut, a l'honneur de
 “ lui adresser un exemplaire du discours
 “ qu'il a prononcé à l'assemblée des No-
 “ tables. Monsieur Necker verra qu'il
 “ n'a dit, ainsi qu'il le lui avoit annoncé,
 “ sur le *déficit* des tems qui l'ont précédé,
 “ que ce qu'il étoit forcé de dire, & qu'il
 “ n'a fait aucune mention expresse du
 “ *Compte rendu*.”

Je n'ai fait aucune réponse à un billet, où par un jeu amer M. de Calonne juge à propos d'adresser son discours à la personne du monde qui doit en être la plus blessée, & où il se fait encore valoir de n'avoir pas prononcé les mots de *Compte rendu*, tandis qu'il désigne ce Compte de la manière la plus formelle & l'attaque de toutes parts ; mais il se souvenoit que récemment & par la lettre dont j'ai donné copie, il avoit cherché à m'inspirer de la confiance dans ses intentions ; & il vouloit dans un si petit espace de tems être d'accord avec lui-même.

Il n'est personne qui ne puisse se faire aisément l'idée de l'impression que j'ai ressentie en lisant la partie du Discours de M. de Calonne qui concerne le Compte public que j'ai rendu à SA MAJESTÉ, comme directeur général de ses finances. Etre présenté au Roi, à la nation, à l'Europe, à la

la postérité, comme un homme qui s'est servi de la dissimulation la plus condamnable pour obtenir une confiance qui n'étoit point méritée ; être obligé par conséquent de restituer la récompense de ses travaux, en renonçant à l'estime publique ; n'avoir plus été qu'un adroit politique, & s'être montré tel, non dans les sentiers obscurs d'une négociation où chacun se tient sur ses gardes, mais à la face de l'Europe, mais en feignant de vouloir tout attendre du respect dû à la franchise & à la vérité d'un grand Monarque, & en profanant ainsi par un faux culte les plus nobles de toutes les vertus..... Je frémis en proférant ces paroles.

Rien ne peut égaler l'agitation dans laquelle j'ai vécu depuis la lecture du Discours de M. le Contrôleur-Général ; excité, retenu tour à tour par toutes sortes de considérations, j'hésitois sur le moment où je devois à tout prix publier ma défense, lorsque

lorsque j'appris la dénonciation précise faite par M. de Calonne au grand comité des Notables tenu chez MONSIEUR, frere du Roi ; & animé par l'espérance de pouvoir être entendu dans les mêmes lieux où mon administration avoit été si outrageusement inculpée, je pris la liberté d'écrire au Roi la lettre suivante,

COPIE de la lettre de M. Necker au Roi,

Du 6 Mars 1787.

SIRE,

“ Je supplie VOTRE MAJESTE de daigner
 “ lire la correspondance dont je joins ici
 “ une copie ; VOTRE MAJESTE verra tout
 “ ce que j'ai fait pour prévenir que M. de
 “ Calonne par aveuglement ou par un
 “ mouvement de passion contre moi, ne
 “ se rendît coupable d'une injustice écla-
 “ tante, & ne me contraignît de cette ma-
 “ niere à sortir de ma vie paisible & re-
 “ tirée, pour me livrer à l'agitation d'une
 “ défense

“ défense publique. Tous mes soins ont
 “ été inutiles ; M. le Contrôleur Général
 “ n’a pas jugé à propos d’entrer en aucune
 “ explication, ni avec moi, ni avec M. le
 “ Maal. de Castries ; & par un contraste
 “ inoui, il s’est permis cependant d’an-
 “ noncer à l’assemblée des Notables, qu’il
 “ y avoit en 1781, époque du *Compte rendu*,
 “ une différence immense entre les revenus
 “ ordinaires de VOTRE MAJESTÉ. M.
 “ le Contrôleur-Général vient de confirmer
 “ la même assertion dans le grand comité
 “ qui s’est tenu chez MONSIEUR ; & il a
 “ de plus donné à cette assertion une con-
 “ sistance précise, en articulant que la
 “ différence étoit de cinquante-six millions
 “ en *déficit*.

“ Je serois l’homme du monde le plus
 “ digne de mépris, si une pareille inculpa-
 “ tion avoit le moindre fondement, je dois
 “ la repousser au péril de mon repos & de
 “ mon

“ mon bonheur ; & je viens supplier
 “ humblement VOTRE MAJESTE de vou-
 “ loir bien me permettre de paroître de-
 “ vant mon accusateur public, ou à l’as-
 “ semblée générale des Notables, ou dans
 “ le grand comité de cette assemblée, &
 “ toujours en présence de VOTRE MA-
 “ JESTE. La scrupuleuse équité du Roi
 “ lui persuadera sans doute que ma justifi-
 “ cation ne peut être ensevelie dans l’ob-
 “ scurité, aujourd’hui que les assertions
 “ injurieuses de M. de Calonne sont ré-
 “ pandues par toute l’Europe.

“ Vous êtes trop éclairé, SIRE,
 “ pour accepter l’artificieuse adresse avec
 “ laquelle M. de Calonne veut tout rap-
 “ porter à l’examen déjà fait par VOTRE
 “ MAJESTE ; car dans une matière si
 “ aisée à compliquer, il n’est personne
 “ dans l’univers, quelque exercé qu’il soit
 “ dans les affaires, qui ait aucun moyen
 “ pour

“ pour s'affurer de la vérité, toutes les
 “ fois que les lumieres de la contradiction
 “ sont écartées. M. de Calonne, en atta-
 “ quant par de simples assertions un
 “ Compte public, appuyé de pièces justifi-
 “ catives, a la bonté de m'offrir pour issue
 “ les erreurs dont l'humanité est suscep-
 “ tible : Mais je n'accepte point cette re-
 “ traite ; je n'aurois pas rougi si, contre
 “ ma persuasion, je m'étois trompé de trois
 “ ou quatre millions dans le compte des
 “ finances du plus grand Monarque de
 “ l'Europe : & en supposant que tel eût
 “ été le résultat des recherches de M. le
 “ Contrôleur-Général. j'aurois avoué, sans
 “ honte, les erreurs qu'on m'auroit fait
 “ appercevoir ; & j'aurois eu raison peut-
 “ être de penser que, sortir ainsi d'un exa-
 “ men fait avec des dispositions si peu fa-
 “ vorables, c'étoit acquérir une nouvelle
 “ preuve de mes soins & de mon attention
 “ dans la formation du Compte de 1781.

“ Mais l'Administrateur des Finances le
 “ plus ignorant & le plus léger, qui se
 “ tromperoit, non de cinquante à soixante
 “ millions, comme ose le dire M. de Ca-
 “ lonne, mais d'une somme infiniment
 “ moindre, feroit à coup sûr un malhon-
 “ nête homme. Je me crois souillé en
 “ arrêtant un moment mon attention sur
 “ une semblable image. SIRE, je vous
 “ ai bien servi. Cependant l'amour que
 “ vous avez pour la justice & la pro-
 “ tection que vous accordez aux opprimés,
 “ font les seuls titres en cet instant que
 “ j'invoque ; je ne puis en réclamer
 “ d'autres, avant d'avoir prouvé que
 “ je ne vous ai point trompé. Mais je
 “ l'espère, SIRE, je me montrerai digne
 “ de la confiance dont vous m'avez honoré,
 “ & digne encore de faire hommage à
 “ VOTRE MAJESTE de mon entier dé-
 “ vouement, de ma vénération & de mon
 “ respect.”

Le Roi n'a pas jugé à propos d'adhérer à ma demande ; mais pénétré de l'étendue de sa bonté & de sa justice, je me sou mets avec confiance à l'obligation indispensable qui m'est imposée par l'honneur & la vérité. Sans doute il est malheureux pour moi de n'avoir pour armes défensives que des explications arides, & qui n'ont par elles-mêmes aucune es pece d'atrait ; mais j'ose attendre du sentiment de bienveillance dont j'ai été honoré, qu'on ne refusera point de les lire. M. de Calonne a eu plus d'avantages : quelques lignes dénuées de preuves, mais écrites d'un ton positif, quelques lignes propres à être entendues par tout le monde, ont suffi pour remplir son but. Ah ! qu'il soit content, car malgré tous mes efforts, malgré les démonstrations que je vais présenter, il restera toujours quelques traces de la tache dont il a cherché à me souiller. Ce n'est pas dans un ouvrage obscur, ce n'est pas dans un écrit anorime

qu'il a parlé, c'est au pied du trône qu'il s'est fait entendre ; c'est au milieu des objets les plus dignes d'un intérêt universel, qu'il a placé ses accusations ; c'est avec tous les secours que donne l'autorité, qu'il les a répandues ; & ce mémoire de chiffres & de calculs, ce mémoire d'un homme aujourd'hui perdu dans la foule, ne répandra qu'un jour lent sur la vérité, ne fixera que partiellement l'attention. Telle est la fatalité attachée à de certaines situations, telle est la supériorité étonnante assurée à d'autres. Ah ! qu'un homme en pouvoir a de torts quand il n'est pas juste, quand il attaque légèrement les réputations, quand il se sert de sa force pour nuire & pour décevoir ! Déjà l'on entend dire à quelques personnes : Que nous font tous ces débats ? Quels rapports ont-ils avec nos intérêts présents ? Le passé est passé, & rien n'est plus indifférent pour la nation, que de
déterminer

déterminer lequel de M. de Calonne ou de M. Necker a eu tort ou raison ; la question ne vaut pas la peine que nous dévorions l'ennui d'une semblable controverse.

Je conviens que l'honneur & le repos d'un particulier sont peu de chose au milieu de ce mouvement tumultueux qui entraîne tous les esprits ; mais je fais aussi que s'il est des hommes qu'il faut toujours amuser ou servir pour exciter leur attention, il en est d'autres, & de la plus noble espece, qui étendent plus loin leur intérêt ; & c'est à eux que je m'adresse avec confiance. D'ailleurs, qu'il me soit permis de le dire, ce n'est pas ici seulement la cause d'un simple citoyen que je présente ; il est facile, avec un peu de réflexion, de découvrir au delà diverses considérations qui tiennent peut-être de près à l'ordre général & à l'intérêt commun de la société. Et déjà, sans doute, c'est une chose publique que de
chercher

chercher à conserver les avantages éminens qu'on peut tirer dans tous les tems de la notoriété de l'Etat des finances, en montrant qu'il existe des moyens de fonder une juste confiance dans cette précieuse communication du Souverain, & en prouvant évidemment que la foi accordée en France aux vérités du Compte de 1781, n'étoit ni vaine, ni erronnée. C'est encore peut-être une chose publique, que de s'affocier à la defense d'un homme, qui a bien mérité de l'Etat, afin de soutenir le courage de tous les Administrateurs honnêtes & vertueux ; c'est une chose publique, que de les détourner ainsi de chercher des appuis dans la reconnoissance des particuliers plutôt que dans l'approbation générale ; c'est une chose publique, que de se ranger autour de la vérité & de la raison, ces deux grands soutiens de tous les hommes dans la plupart des situations de la vie ; enfin, c'est une chose publique, d'empêcher de
toutes

toutes ses forces que l'estime d'une nation ne puisse jamais être un jouet entre les mains de personne.

J'entre maintenant dans mon sujet ; & je promets de ne rien négliger pour abréger par de la méthode, les explications que je suis contraint de donner.

Rappelons d'abord le raisonnement de M. le Contrôleur-Général, tel qu'il l'a présenté dans son discours à l'assemblée des Notables.

Le *deficit* en 1776, dit M. de Calonne, avoit été estimé de trentesept millions par *celui même* qui peu de tems après fut chargé de la Direction des Finances.

Depuis cette date jusques au mois de Mai 1781, époque de la retraite de M. Necker, le Roi a emprunté quatre cents
quarante

quarante millions, dont les intérêts & les remboursemens calculés sur le pied de neuf à dix pour cent, ont par conséquent grévè l'Etat de plus de quarante millions de charges annuelles, tandis que les bonifications survenues pendant cet intervalle n'ont balancé qu'une foible partie de cet accroissement de dépenses.

Enfin M. de Calonne, dans le grand comité des Notables tenu chez Monsieur, frère du Roi, a évalué ces bonifications de seize à dix-sept millions ; & il a conclu que le *deficit*, à l'époque de ma retraite, étoit de cinquante-six millions. C'est quatre millions de moins qu'il n'étoit fondé à dire, en partant des bases qu'il avoit posées. Il a ajouté, il est vrai, qu'en faisant ses calculs d'une manière différente, & dont il a gardé le secret, le *deficit*, à la même époque, se trouveroit être de soixante-dix à soixante-onze millions.

Prenons

Prenons donc soixante millions pour résultat ; c'en est assez pour ma confusion, puisque le Compte que j'ai rendu au Roi en 1781 annonce un excédent d'environ dix millions. lequel a été balancé par les emprunts viagers faits immédiatement après & encore sous mon ministère : enforte qu'à l'époque de ma retraite, les recettes & les dépenses ordinaires devoient se trouver au niveau.

Il y a donc une différence de soixante millions entre les calculs de M. de Calonne & les miens, & l'un de nous deux a un grand tort.

La question ainsi présentée dans toute son évidence, reprenons, pour l'éclairer, les trois bases de son raisonnement.

1°. Le déficit de trente-sept millions du tems de M. de Clugny.

D

2°. Les

2°. Les quarante millions de charges annuelles résultans des emprunts faits sous mon administration.

3°. Des seize à dix-sept millions de bonifications survenues dans l'état des finances pendant le même intervalle.

*SUR LE DEFICIT, du tems de
M. de Clugny.*

Ce déficit, si l'on en croit M. de Calonne, a été estimé par moi-même de trente-sept millions ; & cette conséquence est tirée d'un mémoire que je fis en Juillet 1776, sur quelques papiers qui m'avoient été remis par M. de Maurepas.

N'est-ce pas d'abord une marche bizarre, que de refuser pour guide un Compte rendu

au Roi après plusieurs années d'administration, & d'adopter par préférence un mémoire composé avant mon entrée dans le ministère, & formé sans autre secours que les élémens abrégés dont on avoit jugé à propos de me donner connoissance ! Mais enfin, ce mémoire d'où M. le Contrôleur-Général veut tirer des inductions favorables à son plan d'attaque, il falloit au moins en donner une juste idée : M. de Calonne, n'a pas jugé à propos de la faire ; & je dois montrer d'abord, par quel travestissement il présente le résultat de ce mémoire d'une manière absolument contraire à son véritable sens. On jugera de la vérité de cette observation, en lisant seulement le petit extrait suivant ;

“ L'état des dépenses & des revenus de
 “ SA MAJESTÉ que j'ai sous les yeux, fait
 “ monter le *déficit* annuel à vingt-quatre
 “ millions.”

E 2

Voilà

Voilà d'abord les propres termes du mémoire. J'ajoute ensuite trois millions à un article de dépenses, par des motifs, relatifs aux circonstances ; & j'élève ainsi le déficit de vingt-quatre à vingt-sept millions.

Je vais plus loin encore, & c'est ici qu'on voit paroître la somme de trente-sept millions citée par M. de Calonne ; mais il est nécessaire, en cette occasion, que je donne une copie littérale de deux ou trois pages de ce mémoire :

“ La nécessité de pourvoir à ce *déficit*
 “ (de vingt-sept millions) est si évidente,
 “ qu'on est dispensé d'insister sur une telle
 “ proposition. Nulle confiance, nulle amé-
 “ lioration importante, nul soulagement
 “ pour les peuples, nulle force publique,
 “ ne peuvent exister ou se maintenir sans
 “ ce préalable ; & au bout de quatorze ans
 “ de paix, il n'y a pas de tems à perdre
 “ pour

“ pour s'en occuper sérieusement ; car si la
 “ guerre survenoit avant que le crédit fût
 “ rétabli, on se verroit contraint ou d'ac-
 “ cabler le peuple par des impôts, ou d'en-
 “ lever aux citoyens leurs propriétés, en
 “ réduisant les intérêts ; & l'on regrette-
 “ roit amèrement de ne s'être pas préparé
 “ pendant la paix les moyens de se procu-
 “ rer des secours extraordinaires, sans con-
 “ vulsions & sans injustice.

“ Mais pour atteindre à ce bien, il ne
 “ suffit pas de pourvoir au déficit annuel ;
 “ il faut s'arranger pour avoir un excé-
 “ dent ; puisque c'est à ce prix qu'on
 “ pourra dans un an donner quelque signe
 “ d'aisance, & se procurer enfin l'étendue
 “ de crédit que la France mérite & qui lui
 “ est si nécessaire.

“ Je fixerai cet excédent à dix millions,
 “ c'est donc trente-sept millions & non
 “ vingt-

“ vingt-sept qu’il faut trouver, soit par la
 “ dépense, & cela sans augmenter les im-
 “ pôts, sans être injuste envers personne,
 “ sans exiger inutilement de trop grandes
 “ retranchemens de dépenses, sans aliéner
 “ les Domaines, ou introduire d’autres
 “ nouveautés qui occasionneroient des
 “ débats avec les Parlemens, et sans pou-
 “ voir s’aider encore dans ce moment des
 “ économies multiplées, que le tems & le
 “ crédit peuvent seuls faire naître, ainsi
 “ que nous aurons occasion de l’expli-
 “ quer.

“ Ces conditions nécessaires à remplir,
 “ doivent effrayer; mais il me semble,
 “ qu’en étudiant davantage l’état des Fi-
 “ nances, il est d’autant plus permis de
 “ reprendre courage, que le *déficit* s’éva-
 “ nouit en quelque manière de lui-même,
 “ & qu’on n’apperçoit le besoin que des
 “ secours

“ secours les plus faciles : on va le recon-

“ noître par le recensement suivant :

“ Détail des objets qui rempliront le

“ déficit de vingt-sept millions & les dix

“ millions d'excédent nécessaires ; en tout

“ trente-sept millions.

“ Je les diviserai en quatre classes :

“ La première, sera composée des boni-

“ fications qui auront lieu d'elles-mêmes &

“ qu'on ne peut empêcher, elles se monte-

“ ront à seize millions six cents mille

“ livres.

“ La seconde, des bonifications qui

“ n'exigent qu'un esprit d'ordre un peu

“ suivi, elles se monteront à douze millions

“ trois cents mille livres.

“ La

“ La troisieme, des bonifications usqui dé-
 “ pendront des arrangemens de finance les
 “ plus simples & les plus faciles, elle se
 “ monteront à cinq millions cinq cents
 “ mille livres.

“ La quatrieme, des bonifications qui
 “ exigent une conciliation avec les autres
 “ départemens, elles se monteront à trois
 “ millions.”

A la suite de cette division, l'on trouve les détails de tous les objets appartenans à chaque classe ; mais je retrace ces détails, parce qu'ils paroîtroient dans cet instant entièrement fastidieux : il n'est rien de moins intéressant que des calculs, les uns réels, les autres hypothétiques, quelques-uns erronnés faute d'expérience, & tous applicables à un tems éloigné.

D'extrait

L'extrait cependant qu'on vient de présenter, suffit pour démontrer tout ce qu'il y a d'inconcevable dans l'affertion de M. de Calonne.

Le Compte de M. de Clugny n'annonçoit qu'une différence de vingt-quatre millions entre les revenus ordinaires & les dépenses ordinaires.

M. de Calonne se tait là-dessus.

C'est moi qui, en considérant ce compte, élevai fictivement la différence à trente-sept millions, pour composer un superflu que je croyois nécessaire à un système de remboursement & de crédit.

M. de Calonne se tait encore là-dessus.

Enfin, immédiatement après avoir prononcé cette somme de trente-sept millions, j'indiquois les moyens propres à la balan-

E

cer,

cer, moyens qui naissoient en partie de la fin prochaine de plusieurs remboursemens.

M. de Calonne se tait encore là-dessus.

On auroit peine à se persuader une telle, distraction, si je n'en donnois pas la preuve si le mémoire tombé entre les mains de M. le Contrôleur-Général & dont j'ai gardé copie, ne dépositoit pas de cette vérité.

Il n'est pas indifférent de remarquer ici, que M. de Calonne avoit dit un mot à M. le Maréchal de Castries d'un prétendu *déficit* de trente-sept millions constaté par un mémoire de ma main, & ce propos fut le motif du *Post-Scriptum* mis au bas de ma première lettre à M. le Contrôleur-Général.

M. de Calonne n'ayant fait aucune réponse à cet article de ma lettre, je crus qu'il

qu'il avoit renoncé à une objection si dénuée de fondement ; mais je vois au contraire que son silence étoit dû à la crainte qu'il avoit d'être contraint, par mes explications, de se priver d'un moyen d'attaque, & de perdre un appui nécessaire à ses argumens contre le *Compte rendu*.

Je m'étois expliqué de la manière du monde la plus exacte sur les états fournis par M. de Clugny, lorsque dans le compte public de 1781, je m'exprimois en ces termes :

“ Le dernier état, mis sous les yeux de
 “ VOTRE MAJESTÉ par M. de Clugny,
 “ annonçoit un *déficit* de vingt-quatre millions de la recette à la dépense ordinaire.
 “ Cet état me parut susceptible de plusieurs observations, que je mis dans le
 “ tems sous les yeux de VOTRE MAJESTÉ ;
 “ mais je crois inutile d'entrer de nouveau

“ dans cette discussion, & je réserverai les
 “ détails pour développer, comme je le
 “ ferai bientôt, la situation présente de
 “ vos finances.”

SUR L'ACCROISSEMENT DES CHARGES annuelles, depuis le *Compte de M. de Clugny* jusques a la retraite de *M. Necker*.

Depuis 1776 jusques au mois de Mai 1781, les besoins de la guerre, dit M. le Contrôleur-Général, ont fait emprunter quatre cents quarante millions ; & la dépense qui a résulté nécessairement de l'intérêt de ces emprunts, qu'il faut toujours compter sur le pied de neuf a dix pour cent, soit comme viagers, soit eu égard aux remboursemens, s'est élevée a plus de quarante millions par an.

Ce sont les propres termes du discours,

M. de

M. de Calonne en cette occasion se trompe au désavantage du système de contradiction qu'il élève contre le *Compte rendu* ; & la bonne foi exige que je l'en avertisse. Les emprunts, sous mon administration, se sont montés à quatre-vingt-dix millions de plus, en y comprenant quarante millions d'accroissement sur les anticipations qui sont bien un véritable emprunt*.

Mais M. de Calonne se méprend d'un autre côté, en évaluant de neuf à dix pour cent d'augmentation de dépense due à ces mêmes emprunts. Je trouve qu'elle ne revient qu'à huit & trois huitièmes pour cent,

* On ne doit pas perdre de vue, qu'à ma retraite en Mai 1781, je laissai le Trésor royal dans un tel état d'abondance, que les ressources relatives à mon administration ont suffi à toutes les dépenses de cette année-là & au commencement de la dernière campagne en 1782 : je m'en rapporte sur ce fait au témoignage de M. de Fleury.

cent, en réunissant néanmoins ensemble les intérêts perpétuels, les intérêts viagers & les remboursemens annuels.

Rapprochant maintenant cette quotité de huit & trois huitièmes d'un capital de cinq cents trente millions, au lieu de quatre cents quarante cités par M. le Contrôleur-Général, le résultat est quarante-quatre millions quatre cents mille livres ; & pour simplifier les calculs je dirai quarante-cinq millions. C'est cinq millions de plus que n'a cru M. de Calonne ; mais en développant moi-même son plan d'attaque je ne dois pas profiter de ses erreurs.

SUR LES AMELIORATIONS SURVENUES depuis le compte de M. de Clugny en Juillet 1776, jusques a la retraite de M. Necker en Mai 1781.

Quoi donc, me dira-t-on, si le déficit, du tems de M. de Clugny, doit être estimé de vingt-

vingt-quatre millions, si les accroissemens de charges résultant de vos emprunts s'élevent à quarante-cinq millions; voilà, de votre propre aveu, soixante-neuf millions qu'il faut remplir par des améliorations, M. de Calonne les évalue de seize à dix-sept millions; vous ne pourrez donc éviter vous-même de laisser voir un *déficit* de plus de cinquante millions à l'époque de votre retraite.

Telle seroit en effet la conséquence que l'on seroit en droit de tirer, si, depuis le Compte de M. de Clugny jusques à l'époque du *Compte rendu*, les améliorations dans l'état des finances de SA MAJESTÉ ne s'élevoient qu'à seize ou dix-sept millions.

Mais si dans cette dernière allégation M. de Calonne se trompoit de soixante à soixante & dix millions, que deviendroient ses raisonnemens, & quel jugement porteroit-

on

on de ses assertions ? Je vais donc tracer le tableau de ces améliorations fixées par M. de Calonne à une si modique somme. Je suis obligé de le faire, en grande partie de mémoire ; ainsi je ne puis répondre de la précision exacte de chaque article ; mais l'excédent que présente le résultat suffira pour couvrir quelques erreurs, s'il m'en échappe.

NOTE ABREGÉE des différentes améliorations survenues dans les finances du Roi. depuis l'époque du Compte de M. de Clugny en Juillet 1776, jusqu'à l'époque du Compte public rendu à SA MAJESTÉ par M. Necker en Janvier 1781.

N^o. 1. On avoit compris dans le Compte de M. de Clugny * quatre millions deux cents mille

* Quand je parle du compte de M. de Clugny, c'est toujours l'état des recettes & des dépenses fixes & annuelles que je cite.

mille livres, pour remboursement de la partie des anciennes rescriptions suspendues, appartenant aux Receveurs-Généraux ; & ces remboursemens ont été entièrement terminés, partie à la fin de 1776, & partie dans le cours de 1777.

2. La même observation à l'égard de *dix-huit cents mille livres* destinées au remboursement d'anciens capitaux de rentes sur les tailles.

3. La même observation à l'égard de *onze cents mille livres* pour l'année double sur les pensions de quatre cents livres, que le Roi s'étoit engagé de payer; cet objet a été rempli dès les commencemens de mon administration.

4. Quelques autres remboursemens portés dans le même Compte, formant ensemble environ *quinze cents mille livres,*

ont été pareillement terminés en 1777 & 1778.

5. Je proposai à SA MAJESTÉ la suppression de diverses Régies des Aides, sous le nom d'*Hypothèques*, de *Droits réunis*, d'*Oëtrois municipaux* des *Quatre membres de la Flandre*, &c. La réunion de ces régies à une seule administration, la diminution du nombre des intéressés & des régisseurs, la réduction de leurs bénéfices, l'extinction des croupes, & la suppression des receveurs des domaines & bois, opération qui eut lieu à-peu-près dans le même tems ; produisirent une augmentation de revenu annuel pour le Roi d'environ *trois millions*.

6. La grande opération faite en 1780, pour diviser la perception des droits du Roi entre trois compagnies, en assignant à chacune les parties analogues à la même administration, disposition propre à opérer une

une diminution dans les frais, la suppression des croupes, l'extinction de quelques franchises abusives, la distribution aux troupes d'une moindre quantité de tabac en échange d'une plus grande quantité de sel, une disposition annoncée, & effectuée ensuite, relative au marché des voitures employées par la ferme générale, la diminution du nombre des Fermiers-Généraux, la fixation modérée de leur traitement, la réduction de l'intérêt de leurs fonds d'avance ; & par dessus tout, l'accroissement naturel du produit des différens droits ; toutes ces circonstances donnerent lieu à une augmentation de revenu pour le Roi de *treize millions sept cents mille livres.*

7. La part réservée au Roi dans les bénéfices de ces mêmes fermiers & régisseurs, fut portée dans le *Compte rendu* à la modique somme de *douze cents mille livres* ; parce

que je ne voulois faire mention dans ce
Compte que de l'accroissement de 1781.

*Nota. La part du Roi a été beaucoup plus
forte dès cette année-là.*

8. La suppression des Receveurs-Généraux, la liquidation de leurs avances, sous le nom de *prompt payement*, la suppression de divers Trésoriers, la réduction faite dans le traitement de ceux qui étoient conservés, environ *trois millions cinq cents mille livres*.

Nota. Cette somme est indépendante du bénéfice provenant de la cessation de plusieurs jouissances de fonds hors des mains du Roi.

9. L'imposition pour les Fourrages, les Etapes, les Convois militaires, la Maréchaussée & les Gardécôtes, étant inférieure à ces dépenses au commencement de la guerre,

guerre, cette disproportion donna lieu à un supplément, qui, joint à un petit accroissement de capitation, produisit une augmentation de revenu de *trois millions cinq cents mille livres.*

10. Le bail des postes passe sous M. de Clugny, sa mutation ensuite dans une Régie, la diminution du nombre des Administrateurs, la réduction de leurs fonds & de leur traitement, la part réservée au Roi dans l'accroissement des produits, & la réunion de la petite poste à la grande ; toutes ces circonstances ont augmenté, je crois, les revenus du Roi de près de *deux millions quatre cents mille livres.*

11. On avoit mis en dépense annuelle, dans le Compte de M. de Clugny, *sept millions deux cents mille livres* pour payer quelques objets en retard, & principalement des

des pensions & des gratifications annuelles arréragées. Un pareil article de dépense pouvoit être réel & convenable dans un tems où il n'y avoit aucun ordre fixe établi pour la plupart de ces payemens; chacun alors sollicitoit tout ce qu'il pouvoit obtenir: mais la réunion de toutes les graces dans un seul brevet, l'assignation de leur payement sur une seule caisse, l'ordre positif établi pour les payemens, sans imposer aux pensionnaires la nécessité de solliciter tous les ans une ordonnance; ces diverses dispositions & quelques autres encore ayant eu l'approbation générale, & chacun ayant été mis à portée de recevoir à jour fixe & sans faveur ni protection, une année chaque année, les pensionnaires ont été contents; & conformément aux ordres de SA MAJESTÉ, je me suis refusé d'une manière absolue à toute demande sur les années arriérées, excepté à la mort du pensionnaire; & cette partie d'arrérages ne formant tous
les

les ans qu'une somme modique, elle étoit portée sur l'état général des pensions estimé à vingt-huit millions dans le *Compte rendu*. Enfin la parties de cet article de sept millions deux cents mille livres, qui étoit applicable à d'autres objets que les pensions, ne devoit plus avoir lieu, lorsque les décisions données sur plusieurs vieilles créances, les liquidations faites dans la Maison du Roi, & les arrangements exacts & réguliers, pris pour le payement des dépenses courantes, avoient enfin écarté presque toutes les réclamations.

12. Les vérifications commencées pour rendre plus exacte la répartition des Vingtièmes, ont produit dans les pays d'élection, une augmentation de revenu d'environ dix-huit cents mille livres.

Nº. 13. L'accroissement d'abonnement demandé en conséquence aux Pays d'Etats,

aux

aux Princes du sang, au Clergé des frontières & à l'Ordre de Malthe, environ *neuf cents mille livres.*

14. On accordoit des décharges & des modérations sur les vingtièmes avec trop de facilité, & la faveur & les sollicitations déterminoient souvent ces remises ; une sévère impartialité, un plus grand ordre à cet égard, ont diminué successivement ce vuide dans les revenus, d'environ *huit cents mille livres.*

15. Il est résulté du cours naturel des choses & d'une administration attentive, un accroissement progressif dans le Vingtième des maisons de Paris. La capitation, sur-tout celle de la Cour, donnant lieu à beaucoup de décharges & de modérations qui tenoient au crédit & à la faveur, un ordre plus exact dans cette partie, à aussi produit des augmentations ; j'évalue l'ensemble

l'ensemble de ces articles de *six à sept cents mille livres.*

16. La Régie des Poudres nouvellement établie par M. Turgot, sur des principes fort économiques, n'avoit point encore pris de développement à l'époque du Compte de M. de Clugny ; & cet article de revenu n'étoit point porté dans ses états. La même Régie a fait de grands progrès pendant mon administration ; & les divers établissemens pour la formation du salpêtre ont eu tant de succès, que l'on n'a plus besoin de s'approvisionner de cette denrée dans les pays étrangers. Il est ainsi résulté de l'effet du tems, de l'influence d'une bonne administration, & d'une petite augmentation sur le prix de la poudre de chasse, un revenu annuel pour le Roi d'environ *huit cents mille livres.*

17. La fabrication des Monnoies ne rapportoit presque rien du tems de M. de Clugny, parce que le bénéfice étoit cédé sous le nom de *sur-achat* à différentes personnes : je n'ai jamais consenti à aucune faveur semblable ; & comme on ne devoit jamais en accorder, j'ai passé ce revenue dans le *Compte rendu*, déduction fait de quelques charges, à *cinq cents mille livres*.

18. Les loteries avoient été réunies à une seule administration sous M. de Clugny, mais il n'en étoit point encore question dans son *Compte* du mois de Juillet 1776. Le produit naturel de ces loteries fut augmenté par les changemens essentiels faits sous le même ministre dans les formes de la loterie de l'Ecole royale militaire ; cependant on avoit admis, dans cette administration, un trop grand nombre de régisseurs ; leurs bénéfices avoient été réglés d'une manière infiniment onéreuse au Roi,
& les

& les intérêts en crouppe avoient été encore introduits dans cette affaire ; toutes ces dispositions & quelques autres furent changées pendant mon administration ; & les bénéfices appartenant à SA MAJESTÉ s'étant élevés progressivement, ils ont formé un article de *sept millions* dans le *Compte rendu*.

“ Cette somme ne seroit pas entrée en
 “ entier au trésor royal, si le Roi, d’après
 “ le compte que je lui rendis (d’accord
 “ avec le ministre de la guerre) de l’ex-
 “ cellente situation des affaires de l’Ecole
 “ royale militaire, n’avoit pas approuvé
 “ que l’indemnité annuelle de deux mil-
 “ lions assurée à cette maison, seroit payée
 “ en contrats à quatre pour cent sur
 “ l’hôtel-de-ville: cet arrangement très
 “ favorable au trésor royal, a consolidé en
 “ même tems la fortune de l’Ecole royale
 “ militaire.

10. Le

10. Le don gratuit offert par le Clergé, tous les cinq ans, n'étoit point compris dans le Compte de M. de Clugny ; je crus être bien fondé à en porter le cinquieme dans les revenus fixes de SA MAJESTE, & cet article fut compris pour *trois millions quatre cents mille livres* dans les recettes du Compte rendu.

20. L'extinction des rentes viageres & l'amortissement des intérêts par les remboursemens, pendant six années, en comptant l'année 1-81, comprise dans le Compte rendu, ont opéré, je crois, une diminution de *neuf à dix millions* sur les charges annuelles.

21. La suppression d'une multitude de charges dans la Maison du Roi, la réunion des tables, l'abonnement agréé par MESDAMES, la réduction successive faite dans les menus, l'acquit de plusieurs dettes, & quelques

quelques autres économies, ont produit un bénéfice *de deux millions cinq cents mille livres.*

22. Les fonds applicables aux dépôts de la mendicité, au moyen d'une plus grande expérience dans cette administration, ont été diminués d'une somme d'environ *trois cents mille livres.*

23. Des arrangemens pris de concert avec M. Lieutenant-Général de Police, ont procuré, ce me semble, une économie dans cette administration d'environ *trois cents mille livres,*

24. Il y a eu une réduction successive dans les dépenses des affaires étrangères d'environ *un million.*

25. Les droits établis sur les Communautés, sous le ministère de M. de Clugny, n'étoient

n'étoient point encore portés dans le Compte de Juillet 1776 ; ils ont été compris dans les revenus du Roi en 1781, pour *douze cents mille livres*, somme à laquelle ils s'élevoient à cette époque.

26. On avoit porté en dépense annuelle, dans le Compte de M. de Clugny, *quinze cents mille livres* pour acquisitions & échanges ; le Roi instruit des inconvéniens de ces opérations, m'ayant ordonné de ne lui proposer aucune opération semblable, cet objet de dépense n'a pu avoir lieu dans le Compte rendu,

27. L'arrangement pris pour les Messageries, sous le ministère de M. Turgot, ayant été détruit par M. de Clugny, cet article ne fut point mis en ligne de compte dans l'état des recettes en 1776. Le Roi rétablit cette régie sous mon administration, l'on présuma que son produit s'éleveroit à

quinze

quinze cents mille livres ; & c'est ainsi que cet article fut passé dans le Compte rendu.

“ C'est le seul objet de recette que j'aye
 “ porté un peu trop haut ; mais on ne doit
 “ pas cependant juger du produit d'un re-
 “ venu de ce genre par les commencemens,
 “ toute les administrations ayant besoin du
 “ tems pour se perfectionner.”

28. La suppression d'une Compagnie des étapes fort coûteuse & accompagnée d'intérêts de faveur, la réunion de cette administration à un petit nombre de personnes, la fixation modérée de leur traitement, & par dessus tout, de nouvelles dispositions générales, adoptées pour la manutention des étapes, & la direction des convois militaires, enfin, une vigilance extraordinaire dans tous les détails ; toutes ces circonstances ont occasionné successivement une
 réduction

réduction dans les dépenses, que j'estime à environ *douze cents mille livres.*

29. La suppression & la réduction de divers traitemens dans toutes les parties intérieures ou accessoires de la finance, la rigidité observée par le Roi dans la concession de toutes les grâces instantanées; un nouvel ordre établi par lui-même à cet égard, une économie générale apportée dans les plus petites dépenses, soit à Paris, soit dans les Provinces, la réunion au trésor royal des revenus de la Principauté de Dombes, qui se versoit auparavant dans une caisse particulière, établie par le feu Roi, le refus de toutes sortes de franchises & de passeports de faveur, enfin, une grande réserve relative aux différens objets désignés sous le titre de dépenses imprévues; je crois être modéré en évaluant le tout ensemble à une épargne d'environ *six millions.*

La

La réunion de ces vingt-neuf articles forment une somme d'environ quatre-vingt-quatre millions, & je ne suis pas sûr d'avoir tout indiqué ; mais, d'un autre côté, l'on avoit porté trop bas dans le Compte de M. de Clugny, l'estimation des pensions alors divisées dans une multitude de caisses, de même que les dépenses de la Maison du Roi & l'extraordinaire des guerres. Enfin quelques nouveaux établissemens, tels que la maison de MADAME & celle de M. le Duc de BERRY, un petit accroissement dans le traitement fixe de MM. les Intendans, les fonds destinés aux carrières, diverses fondations de bienfaisance, &c. ont occasionné une augmentation modique de dépenses.

J'appliquerai à tous ces objets, à d'autres encore & aux erreurs qui ont pu m'échapper, une somme de quinze mil-

H

lions

lions* : & déduisant cette somme de celle de quatre millions, montant des améliorations, il reste soixante-neuf millions, somme nécessaire pour balancer les vingt-quatre millions de déficit au tems de M. de Clugny, & les quarante-cinq millions provenant de l'accroissement des charges annuelles par les emprunts faits pendant le cours de mon administration.

N'en est-ce pas assez pour faire voir que les vraisemblances avec lesquelles M. de

Je supprime diverses remarques faites dans le tems sur le Compte de M. de Clugny & desquelles il résulteroit tantôt des augmentations & tantôt des diminutions de dépenses & ce st, compensation faite d'un grand nombre d'articles, que je passe ici quinze millions : je ne me suis point proposé, comme je l'ai déjà dit, de présenter un compte précis & susceptible avec justice d'aucune contestation de détail ; je n'ai voulu qu'indiquer la trace des différentes améliorations survenues dans les Finances du Roi depuis le Compte de M. de Clugny ; jusques à l'époque du Compte rendu, améliorations dues à différentes causes que j'ai toutes indiquées,

Calonne

Calonne veut détruire les vérités du *Compte rendu* n'ont aucune espèce de fondement ?

N'en est-ce pas assez pour faire voir qu'il s'est aventuré d'une étrange manière, en voulant conclure de ces fausses vraisemblances qu'il y avoit un déficit de cinquante-six millions en Mai 1781, époque de sa retraite du ministère ?

N'en est-ce pas assez pour faire voir que son calcul de seize à dix-sept millions d'améliorations, comparé au tableau que je viens de donner d'environ quatre-vingt-quatre millions, est une des grandes légèretés qu'on ait jamais commises ?

On s'apperçoit à peine des améliorations qui surviennent dans les finances, toutes les fois que cette partie de l'administration publique est conduite avec ménagement, sans bruit & sans convulsion. L'on ignore

même à quel degré l'on peut bonifier insensiblement l'état des affaires d'un royaume tel que la France, seulement en ne contrariant point la nature des choses, ou en la secondant doucement. Aussi faut-il compter parmi les grands services d'un ministre sage, tout ce qui ne peut être représenté par des chiffres, tout ce qu'on ne peut exprimer que par une négation. Ne point dépenser ceci, ne point négliger cela, ne point se relâcher dans telles occasions, ne point consentir à de tels sacrifices, ne point se prêter à de telles faveurs, ne point s'écarter de certains principes, ne point—ne point—& toujours ne point—Cette seule règle peut accroître journellement la fortune d'un Royaume, que tant de causes d'amélioration connues & inconnues viennent enrichir sans cesse. C'est ce qui doit entretenir l'espérance ; c'est ce qui doit avertir les rivaux de la France de ne pas se méprendre à de certaines crises, où quelque-

fois

fois une succession de fautes & d'erreurs semble annoncer un grand bouleversement, tandis qu'un peu de tems, un peu de patience ou un changement de principes dans l'administration des finances réparent tout, raccommoient tout & ramènent la prospérité. Le tableau que j'ai présenté dans ce mémoire est d'une grande instruction en ce genre & prête une grande force aux réflexions que je viens de faire. C'est au centre de toutes les connoissances, c'est à la tête des affaires, qu'un homme, en parlant d'un tems fort rapproché de son administration, estime à seize ou dix-sept millions des améliorations qui se sont élevées à quatre-vingt-quatre. Ce n'est pas, selon moi, l'erreur d'un ministre qui doit ici fixer principalement l'attention ; une méprise est toujours un petit intérêt général, quelle que soit l'élévation de celui qui la commet ; mais c'est une chose importante que d'appercevoir combien doit être riche & puissant

puissant un pays où de si grandes améliorations peuvent échapper à l'attention de celui même qui avoit le plus de moyens pour les connoître.

Je reviens au principal objet de ce mémoire ; j'ai détruit, je le pense, les raisonnemens que M. de Calonne a présentés dans son discours & qu'il a renouvelés avec plus de précision au grand Comité de l'assemblée des Notables : mais je dois ajouter, que ce n'est point sur des calculs de vraisemblance ou d'invraisemblance que j'ai fondé les preuves de l'exactitude du Compte rendu ; elles reposent essentiellement & sur toutes les pièces justificatives dont il est accompagné. Enfin, ce qui fera toujours plus marquant dans l'opinion qu'aucune autre circonstance, c'est la publicité donnée au Compte de 1781, par la voie de l'impression ; puisque de cette manière il a été exposé à la plus clairvoyante de toutes les censures,

censures, celle que chacun peut exercer dans la partie dont il a particulièrement connoissance. Le Compte rendu en passant à travers tous les ennemis que je m'étois faits pour le service du Roi, a été, pour ainsi dire, éprouvé à la fournaise, & l'on n'a vu paroître aucune critique qui ait fixé un moment l'attention des gens instruits.

J'entends dire, mais j'ai peine à le croire, que M. le Contrôleur-Général, ou les personnes qui tiennent à lui, font impression sur quelques esprits par une objection dénuée de toute espece de fondement. J'ai oublié, dit-on, de comprendre dans les charges du Compte de 1781, les dettes de la guerre liquidées à la paix & dont une partie existoit peut-être à l'époque du *Compte rendu*. Les hommes versés dans les affaires trouveront sans doute, qu'une réponse de ma part, à une semblable critique, est absolument inutile; mais je la dois aux personnes

sonnes dont la réflexion n'est point exercée
à ces sortes de matieres.

Il est nécessaire de rappeler d'abord le but
& le motif du *Compte rendu*. L'on ne s'y
proposoit point de donner au Roi un tableau
speculatif des diverses dépenses extraordi-
naires qui pourroient être le résultat de la
continuation de la guerre ; on avoit des-
sein seulement de présenter à SA MAJESTE
l'état positif de ses revenus & de ses dépen-
ses ordinaires, état qui doit former en tout
tems la base des plus importantes dispo-
sitions du Gouvernement. Le Roi jugea
qu'une notoriété publique de la situation de
ses finances, auroit une influence essentielle
sur le crédit ; & dans un tems où la nation
paroissoit étonnée que les besoins de la guerre
n'eussent point encore donné lieu à l'éta-
blissement de nouveaux impôts, SA MA-
JESTE crut qu'il étoit convenable de faire
connoître que, par les rapports existants
entre

entre les revenus & les dépenses ordinaires, il y avoit un superflu propre à servir de gage aux emprunts nécessaires pour la campagne de 1781.

Le Roi pour rendre cette instruction générale, & pour y parvenir d'une manière conforme à sa grandeur, ordonna simplement l'impression du Compte qui lui avoit été présenté par son Ministre des Finances.

SA MAJESTÉ en se déterminant à cette publicité & en adoptant ainsi l'esprit du *Compte rendu*, cédoit à deux motifs également dignes de respect : Monarque bien-faisant il se montrait tendrement craintif de mettre avant le moment de la nécessité aucun nouvel impôt sur ses peuples. Prince fidèle à ses engagements il vouloit prouver aux créanciers de l'Etat que ce n'étoit pas néanmoins par un sentiment d'indifférence pour leur sûreté qu'il éloignoit encore le moment des contributions. Quel beau

mouvement de la part d'un Souverain ! Il venoit se placer en quelque maniere au milieu de sa nation pour témoigner aux différentes classes de la société, que l'interêt de toutes étoit également présent à son cœur & à son esprit ; il venoit leur démontrer qu'en ménageant les unes, il ne faisoit aucun tort aux autres. Il disoit à ceux qui peuvent aider l'Etat par la disposition de leur fortune, aujourd'hui vous le voyez, je puis encore emprunter sans qu'il soit nécessaire que je vous offre par un impôt un gage particulier. Il disoit à son peuple, vous savez que malgré les immenses besoins d'une guerre dispendieuse, je n'ai exigé de vous aucun sacrifice important ; & cette année encore je viens à bout de vous en astringer : je vais continuer à scruter de près toutes les parties de mes revenus & de mes dépenses ordinaires ; & si je ne puis plus y trouver de nouvelles ressources, j'aurai recours alors à votre zèle & à votre amour.

amour. Ah ! fut-il jamais de marche plus louable & plus conforme à tous les principes de la raison & de l'équité, et se peut-il qu'il faille aujourd'hui la défendre !

Quoiqu'il en soit, l'esprit & le but du *Compte rendu* ainsi rappelés avec clarté, il est aisé d'apercevoir qu'il eût été contraire à toute espèce d'ordre & de règle, de comprendre dans l'état des recettes & des dépenses ordinaires, l'intérêt d'une dette qui n'étoit point arrêtée, qui n'étoit point connue, & d'imposer à l'avance le montant de cet intérêt. L'expérience & le simple bon sens ne permettoient pas de douter qu'à la fin d'une guerre faite en Amérique & en Asie il n'y eût un reste de dettes à liquider, & ces dettes dans tous les pays du monde ont toujours été regardées comme une campagne ou une demi-campagne de plus ; mais pendant la durée de la guerre les fonds ordinaires & extraordinaires (calculés sur le

pied de cent cinquante millions pour la
 marine seule) suffisoient pour payer l'inté-
 rêt de l'avance des fournisseurs ou plutôt
 pour acquitter le plus grand bénéfice qu'ils
 faisoient en raison des termes convenus pour
 les payemens. Enfin, à la paix, époque de
 l'examen définitif de tous les comptes, si
 l'amélioration des revenus ordinaires n'eût
 pas offert le gage de l'emprunt nécessaire
 pour une entière liquidation, il eût fallu
 sans contredit constituer ce gage par un
 impôt. Il n'y a pas d'autre manière de
 procéder avec ordre en matières de Finan-
 ces, il n'y a pas d'autre manière raisonnable
 de former des comptes, il n'y a pas d'autre
 méthode enfin pour établir cette distinction
 si importante entre l'état ordinaire des re-
 venus & des dépenses, & les besoins extraor-
 dinaires & momentanés que la guerre ou
 d'autres événemens occasionnent. Le Gou-
 vernement & le Parlement d'Angleterre si
 instruits en ce genre, & par une ancienne
 expérience

expérience, & par un intérêt continuel, n'ont jamais agi différemment. Les François ont sûrement autant d'esprit, dans tous les genres, qu'aucune autre nation; mais les lumieres ne deviennent universelles que par une longue habitude des objets auxquels il faut que l'intelligence s'applique.

Le hazard a fait tomber entre mes mains un mémoire où sont rassemblées toutes les objections imaginables contre l'exactitude du *Compte rendu*; la passion la plus aveugle a inspiré cet ouvrage, & cependant il ne présente que des fantômes à combattre; j'aimerois cependant à répondre aux difficultés même qui ne sont pas connues du public; mais comme ce seroit abuser de son attention que d'introduire une semblable controverse au milieu d'une discussion plus importante, je la placerai dans un appendix, afin que chacun selon son goût en prenne

ou

ou non connoissance. Quelle adresse, quelle
 tortuosité l'on emploie lorsqu'on veut nuire !
 & malheureusement les Comptes de Fi-
 nances d'un grand Empire peuvent aisé-
 ment devenir une source de chicane &
 d'embroglie, toutes les fois qu'elles ne peu-
 vent pas être soumises à l'examen d'un
 corps national, exercé depuis long-tems à
 ces sortes d'affaires. Voilà pourquoi je de-
 sirois si vivement de paroître dans l'assem-
 blée générale des Notables, en présence de
 mon accusateur public : il étoit Ministre
 du Roi, & je n'étois plus qu'un simple
 citoyen ; il avoit dans sa dépendance tout
 ce qui séduit les hommes, & j'étois sans
 pouvoir & sans crédit ; il parle avec une
 facilité remarquable, & j'ai besoin de trou-
 ver l'expression la plus assortie à un senti-
 ment réel & à une opinion arrêtée. Malgré
 ces différences, qui sont toutes à mon dé-
 savantage, je me fiais à la puissance de la
 raison & à l'ascendant réservé aux âmes
 vertueuses

vertueuses & sensibles. Ah ! (l'on devroit bien me permettre de le dire) la meilleure preuve de la vérité du *Compte de 1781*, c'est le caractère de celui qui l'a rendu ; mais sous l'oppression même de l'outrage, on veut que vous dominiez encore tous les mouvemens de votre ame ! ainsi je retiens un sentiment de fierté, dont cependant je suis bien coupable.

C'est donc avec répugnance que j'ajouterai, qu'il me seroit aisé de fortifier la confiance dans l'exactitude du *Compte rendu*, en citant plusieurs aveux d'une autorité importante ; mais je ne veux faire aucun usage d'un moyen que l'existence des preuves positives rend absolument superflu. Je me permettrai seulement de rapporter un fait particulier qu'un coup d'œil sur d'anciens papiers, vient de rappeler à ma mémoire.

Lorsque peu de tems après ma retraite le Roi établit les deux sous pour livre, l'on
inséra

inféra dans le courier de l'Europe un article où l'on paroïssoit indiquer que cet impôt étoit nécessaire pour servir de gage aux emprunts précédents.

J'écrivis sur le champ à M. le Comte de Vergennes pour lui porter mes plaintes ; & je ne crois pas indifférent de transcrire ici le paragraphe essentiel de ma lettre.

“ Il résulteroit de cet article (du cou-
 “ rier de l'Europe,) si l'on y ajoutoit foi,
 “ que ce feroit à tort & fausement que le
 “ Roi auroit annoncé dans tous ses Edits
 “ d'emprunts, que tant par ses économies
 “ que par d'autres améliorations, ses re-
 “ venus ordinaires excédoient ses dépenses
 “ ordinaires d'une somme équivalente aux
 “ nouvelles rentes qu'il créoit ; vérité qui a
 “ a été positivement démontrée dans le
 “ dernier *Compte* que j'ai rendu au Roi, &
 “ dont

“ dont jé portai tous les élémens à la con-
 “ férence qui se tint chez M. le Comte de
 “ Maurepas à ce fujet, & à laquelle, Mon-
 “ sieur, vous fûtes présent ; ce Compte a
 “ été rendu public, & toutes les rentes
 “ créées par le Roi, tant perpétuelles que
 “ viagères, y font partie du chapitre de dé-
 “ penfes, ou bien font portées en déduc-
 “ tion des revenus dans le produit des fer-
 “ mes ou des régies. Le Ministre des Fi-
 “ nances pourroit seul aujourd'hui contes-
 “ ter l'exactitude de ce Compte ; il ne le
 “ fait pas, & il ne pourroit le faire avec
 “ fondement ; au contraire, il a publié,
 “ hautement l'excellent état dans lequel il
 “ a trouvé les Finances, & s'il avoit eu des
 “ doutes je me serois hâté de les lever,
 “ ayant gardé par devers moi le double de
 “ toutes les preuves du *Compte rendu* ;
 “ d'ailleurs le premier Commis des Fi-
 “ nances qui est sous ses ordres suffiroit seul

K

“ pour

“ pour donner tous les renseignemens de
 “ détail qu'on pourroit desirer.”

M. de Vergennes me fit connoître dans sa réponse, qu'il désapprouvoit fort l'article du courier de l'Europe, & il m'invita à lui donner le modelé d'une rétractation convenable ; je le fis, & ce Ministre m'écrivit qu'après avoir conféré sur ma demande avec M. Joly de Fleury, il avoit pris des mesures pour faire insérer ce que je souhaitois dans le courier de l'Europe ; & en effet celui du 18 Septembre 1781, contient le paragraphe suivant :

“ C'est d'après un avis erroné qu'il a
 “ été dit dans notre feuille, du 24 Août,
 “ que les derniers impôts établis en
 “ France, avoient pour but de pourvoir au
 “ payement des rentes viageres ci-devant
 “ créées, puisqu'il y avoit été suffisamment
 “ pourvu par les diverses économies ou
 “ améliorations

“ améliorations dans les Finances, ainsi que
 “ les Edits portant création de ces rentes
 “ l'ont annoncé.”

L'exactitude du *Compte rendu* me paroît une des vérités de ce genre, la plus évidemment démontrée ; & c'est aujourd'hui la première fois que, pour essayer de répandre des doutes, on parle d'enchevêtrement d'exercices, de comptes effectifs, d'impossibilité de former des états certains, tous mots vuides de sens pour les gens un peu au fait de cette matière. L'enchevêtrement d'un exercice sur l'autre n'empêche pas que chaque année il n'y ait une année de revenus & une année de dépenses ; & les comptes effectifs du trésor royal rendus à la Chambre des Comptes étant composés de l'ordinaire & de l'extraordinaire, de payemens en argent, de payemens en contrats & d'articles fictifs de pure comptabilité, il faudroit toujours pour connoître l'état des recettes &

des dépenses annuelles se livrer aux mêmes travaux qui s'exécutent dans les bureaux de la finance, lorsqu'on veut s'éclairer sur la situation des affaires. Il peut survenir tout à coup dans une année des dépenses extraordinaires, il peut se trouver quelque différence dans la mesure des dépenses ordinaires distinguées sous le nom d'imprévues, mais l'étendue des revenus & des dépenses fixes est aussi bien connue au commencement d'une année qu'à sa fin ; & en effet si l'on ne pouvoit obtenir une semblable information que dix années après le moment présent, le Roi se conduiroient toujours en aveugles dans la plus importante de leurs délibérations.

On rend compte chaque année au Parlement d'Angleterre de l'état des revenus & des dépenses ordinaires pour l'année suivante, & l'on fonde sur cette connoissance les plus graves délibérations ; cependant

une

une assemblée si renommée par ses lumières, fait aussi, comme nous, qu'il y a trois tems, le passé, le présent, & le futur.

Enfin dans le moment que M. de Calonne lui-même presente un état des recettes & des dépenses ordinaires, état qui doit décider & de la mesure des impôts nécessaires & des sûretés qu'il faut procurer aux créanciers de l'Etat, par quelle singularité voudroit-il dénoncer comme impossible ce que lui-même il a fait ? Réuniroit-il seul par un don singulier tout ce qui peut inspirer de la confiance en matière de calculs ? Il ne seroit pas difficile de prouver de plusieurs manieres qu'il a encore quelque chose à acquérir en ce genre ; mais je me suis imposé le devoir de ne montrer que les méprises & les contradictions dont les résultats attaquent immédiatement la foi du *Compte rendu*.

C'est

C'est pour achever de remplir ce but que je demande la permission de présenter encore un calcul propre à répandre un nouveau jour sur les argumens dont s'est servi M. de Calonne pour attaquer mon honneur & détruire ma réputation.

J'ai fait voir la liaison qui existoit entre les états de M. de Clugny formés en Juillet 1776, & le résultat du *Compte rendu* de 1781. Que feroit-ce ? si je pouvois aussi montrer le rapport qui existe entre ce même résultat & l'état présent des Finances, tel qu'il est annoncé par M. de Calonne. Ne donnero-je pas alors une seconde preuve authentique de l'exactitude vraisemblable du *Compte rendu* ; & puis-je négliger aucun des moyens propres à rendre évidente une vérité, si essentielle & au Ministre qui a formé ce compte, & au Souverain qui l'a revêtu de sa sanction, & au public qui a prêté foi à ce caractère respectable.

Il faut pour remplir ma tâche que je présente deux tableaux :

Dans l'un, je réunirai, à l'excédent de recette résultant du compte public de 1781, toutes les augmentations de revenu annuel & toutes les diminutions de dépenses annuelles postérieures à cette époque.

Et dans le second tableau, j'indiquerai les divers accroissemens de dépenses & de charges annuelles survenues depuis la date du compte de 1781, jusques à ce jour.

Si ce dernier tableau surpasse le premier d'une somme égale à-peu-près au déficit actuel, l'exactitude du *Compte rendu* acquerra un nouveau degré d'évidence.

En effet comment pourroit-on dire qu'il y avoit à l'époque de ma retraite un déficit
de

de cinquante six millions ou de telle autre somme qu'on jugeroit à propos d'indiquer ? si je prouvois que le *déficit* actuel est égal au résultat de toutes les opérations & de tous les changemens qui ont eu lieu depuis ma sortie du ministère jusques à ce jour. Allons en avant.

PREMIER TABLEAU.

N^o. 1. Excédent des revenus ordinaires sur les dépenses ordinaires, selon le résultat du *Compte rendu* au Roi en Janvier 1781, dix millions deux cents mille livres.

2. Sols pour livre établis au mois d'Août 1781, & augmentation naturelle sur le produit de la ferme générale, de la régie des

des aides & de celle des domaines, *trente-cinq millions sept cents mille livres.**

3. Accroissement dans le produit des poste, de la loterie, le marc d'or, les parties casuelles, &c. déduction faite de quelques

* Voici comment je fais ce compte :

Le produit de la ferme générale étoit porté dans le compte rendu à L. 126,000,000

Les deux régies des Domaines & des Aides à quarante-deux millions chacune 84,000,000

Le Domaine d'Occident donné en régie à la ferme générale & compris maintenant dans son bail 4,100,000

Part du Roi dans les accroissemens, telle qu'elle avoit été portée dans le compte rendu pour l'année 1781 1,200,000

Total 215,300,000

Maintenant le bail des fermes est à L. 150,000,000

La régie des Domaines à 51,000,000

Celle des Aides à 50,000,000

Total 251,500,000

Différence en augmentation provenant des sols pour livre & de la bonification des revenus, trente-cinq millions sept cents mille livres.

L

des

sacrifices à la charge du Roi, *trois à quatre millions.*

4. Je dois passer ici en accroissement fictif des recettes, tous les remboursemens mis en dépense dans le *Compte rendu*, puisque je comprendrai dans le second tableau la somme entiere des remboursemens actuels, *dix-sept millions trois cent mille livres.*

5. J'avois passé dans le *Compte rendu* trois millions pour l'intérêt des loteries établies en 1777 & 1780, dont l'une est éteinte & l'autre se trouve comprise dans la masse générale des remboursemens, c'est encore un article à comprendre dans ce tableau-ci, *trois millions.*

6. Les extinctions viagères pendant les années 1782, 1783, 1784, 1785 & 1786, (celles de 1781, ayant été portées dans le
Compte

Compte rendu) doivent être estimées entre
sept & huit millions.

7. L'intérêt des anciennes rescriptions
suspendues doit être passé ici en diminu-
tion de dépenses, puisque leur capital est
remboursé; c'est *deux millions cent mille*
livres.

8. Il faut passer de même l'intérêt des
billets des fermes subsistant en 1781, *sept*
cents mille livres.

9. Il faut déduire encore l'intérêt des
anciennes actions des Indes, remboursées
pendant cinq années, *deux cents mille*
livres

Récapitulation.

N ^o . 1. Excédent du <i>Compte rendu</i> .	L.	10,200,000
2. Sols pour livres & accroissement naturel des produits.		35,700,000
3. Autres accroissemens.		3,500,000
4. Distraction des remboursemens portés au <i>Compte rendu</i> .		17,300,000
5. Distraction d'un article d'intérêts sur les loteries.		3,000,000
6. Extinctions viagères		7,500,000
7. Intérêts des rescptions remboursés.		2,100,000
8. <i>Idem</i> des billets des fermes remboursées.		700,000
9. <i>Idem</i> des actions des Indes, remboursées.		200,000
Total des augmentations de revenus & des diminutions de charges annuelles depuis le <i>Compte rendu</i> .		80,200,000

Nota. On n'a pas mis en compte dans ce tableau les extinctions survenues par les remboursemens des pays d'Etats, parce que les nouveaux emprunts de ces mêmes pays d'Etats ont excédé la somme amortie.

On n'a pas non plus compris dans ce tableau le troisieme vingtieme, puisqu'il est éteint & qu'il ne fait plus partie des revenus du Roi, il faut considérer les fonds procurés par cet impôt comme une secours extraordinaire de quatre-vingt-cinq millions environ.

SECOND TABLEAU.

*Contenant les augmentations de charges depuis
le Compte rendu en 1781.*

N°. 1. Rentes viagères constituées en
Février & Mars 1781, neuf millions cinq
cents mille livres.

2. In

2. Intérêts de l'emprunt du mois d'Octobre 1781, sur le domaine de la ville, originairement de quinze millions, & porté jusques à vingt, *un million.*

3. Intérêts de l'emprunt, de neuf millions environ, fait en Hollande, *quatre cents cinquante mille livres.*

4. L'emprunt viager établi au mois de Février 1782, a été porté consécutivement à environ *dix-huit millions cinq cents mille livres de rente.*

5. Intérêts de l'emprunt de deux cents millions, ouvert en Décembre 1782, réduit ensuite à moitié, *trois millions.*

“ Il y a déjà dix-neuf millions de rem-
“ boursés sur cet emprunt, ce qui le réduit
“ à quatre-vingt & un million, lesquels à
“ cinq pour cent feroient quatre millions
“ cinquante

“ cinquante mille livres ; mais comme je
“ suppose que le quart de cet emprunt à
“ pu être payé en contrats dont les intérêts
“ ne sont plus à la charge du Roi, je n’ai
“ passé dans cet article que trois mil-
“ lions.”

6. Intérêts annuels attachés à la loterie
de 24 millions établie en Avril 1783, en-
viron *cinq cents mille livres.*

Nota. L’autre loterie du mois d’Octobre de
la même année n’ayant point de coupons d’in-
térêts sera comprise en entier dans les rem-
boursemens, pour rendre ce compte-ci plus
distinct,

7. Intérêts de l’emprunt viager fait en
Décembre 1783, *dix millions cinq cents mille
livres.*

8. In-

8. Intérêts de l'emprunt de cent vingt-cinq millions, fait en Décembre 1784, déduction faite des capitaux remboursés, *cinq millions sept cents cinquante mille livres.*

9. Intérêts de l'emprunt de quatre-vingt millions, fait en Décembre 1785, dont huit millions sont déjà sortis en remboursement ; c'est trois millions six cents mille livres, à quoi ajoutant huit cents mille livres de primes chaque année ; c'est en tout, *quatre millions quatre cents mille livres.*

10. Intérêts des huit millions de l'emprunt susdit, sortis en remboursement, & qui seront probablement convertis en rentes viagères selon l'option laissée aux prêteurs, environ *sept cents mille livres.*

11. Intérêts de l'emprunt de trente millions de la Ville de Paris, fait au mois de

de Septembre de l'année dernière, *douze cents mille livres.*

12. Les emprunts des pays d'Etats, depuis l'époque du Compte rendu, ont, je crois, passé les capitaux remboursés d'environ quarante millions, ce qui fait en intérêts *deux millions.*

13. Les contrats à quatre pour cent sur l'Hôtel de Ville, donnés en payement, en indemnités, ou pour d'autres motifs depuis 1781, probablement soixante millions, & en intérêts *deux millions quatre cents mille livres.*

Nota. Je n'ai sur cet article que des notions très-incertaines.

14. La création des agents de change, *trois cents mille livres.*

M

15. Les

15. Les fonds nouveaux fournis par les receveurs-généraux des finances, les receveurs des tailles, les nouvelles places de fermiers-généraux, les anciens & nouveaux régisseurs des aides, des domaines & des étapes, les payeurs & contrôleurs des rentes, les receveurs-généraux & particuliers de Paris, les trésoriers de la guerre, de la marine, des bâtimens, &c. se montent à environ cinquante millions, & en intérêts *deux millions cinq cents mille livres.*

16. Extension donnée depuis quelque tems à l'emprunt viager de Mars 1781, *cinq à six millions de rente.*

17. L'accroissement des anticipations & des emprunts à tems depuis le Compte rendu, doit être d'environ cent quatre-vingt millions, compris la dernière avance demandée aux receveurs-généraux ; je calculerai ces anticipations à cinq & demi
pou

pour cent, prix auquel elles peuvent être graduellement réduites, *neuf millions neuf cents mille livres.*

18. Rente assurée à la caisse d'escompte, *trois millions cinq cents mille livres.*

19. Les fonds destinés au département de la guerre sont augmentés, je crois, d'environ *seize millions.*

20. Augmentation dans les fonds de la marine, en les supposant fixés à quarante-cinq millions au lieu que dans le Compte rendu ces fonds avoient été passés sur le pied habituel avant la guerre; c'est-à-dire, à trente-un millions deux cents mille livres, les pensions comprises; ce qui réduisoit cette somme à vingt-neuf millions deux cents mille livres, on portant les pensions & les appointemens du trésorier à la charge

du trésor royal, *quinze millions huit cents mille livres.*

21. Les fonds anciennement destinés aux ponts & chaussées font, dit-on, augmentés des près de *neuf millions*, à cause de diverses entreprises & surtout en raison des travaux de Cherbourg, le Havre, Dunkerque & Rochefort.

22. Le doublement des charges des receveurs des tailles qui étoient déjà réunies, le rétablissement des receveurs-généraux & des trésoriers, le retour de leurs anciennes taxations, l'addition faite au traitement fixe des fermiers-généraux & des régisseurs, *quatre à cinq millions.*

23. Articles divers, tels que les indemnités, les échanges, les achats de domaine, l'accroissement dans les frais d'administration, la maison de M. le DAUPHIN,

PHIN, les supplémens à celle de M. le Duc de BERRY, peut-être quelques autres objets tenants à la Maison du Roi, les bâtimens, l'accroissement sur les dépenses appellées imprévues, enfin tout ce que j'ignore ; je mets pour l'ensemble de ces articles & en grande partie par simple supposition, environ *quinze millions*.

24. Les remboursemens, selon la table annexée à l'Edit d'amortissement d'Août 1784, devroient se monter cette année à quarante millions quatre cents dix mille dix-huit livres ; & comme les anciennes rescriptions (article de trois millions) ont été entièrement remboursées depuis cette époque, la somme énoncée ci-dessus seroit réduite à environ trente-sept millions quatre cents mille livres ; mais d'un autre côté l'emprunt de cent vingt-cinq millions postérieur à l'établissement de la caisse d'amortissement donne lieu cette année à un rem-
boursement

bourfement de cinq millions fept cents cinquante mille livres ; & ajoutant à cette fomme un million, peut-être, pour le remboursement applicable à quelques emprunts nouveaux de pays d'Etats, je ne verrois en tout que quarante-quatre millions de remboursemens obligés ; mais puifqu'on doit conclure d'une notification denuée par M. le Controleur-Général aux bureaux des Notables que ces remboursemens s'élevent à *cinquante millions* ; c'est ainfi que je paſſerai cet article.

Récapitulation.

Nº. 1. Viagers de Février & Mars 1781.	L. 9,500,000
2. Emprunt de la Ville de Paris, Octobre 1781 . .	1,000,000
3. Emprunt de Hollande	450,000
	10,950,000

<i>De l'autre part.</i>	10,950,000
4. Emprunt viager de l'Edit de Février 1782.	18,500,000
5. Emprunt de deux cents millions, Décembre 1782.	3,000,000
6. Loterie d'Avril 1783.	500,000
7. Emprunt viager, fait en Décembre 1783.	10,500,000
8. Emprunt de cent vingt- cinq millions fait en Dé- cembre 1784.	5,750,000
9. Emprunt de quatre- vingts millions fait en Dé- cembre 1785.	4,400,000
10. Viager émanant dudit emprunt	700,000
11. Emprunt de trente millions fait par la Ville de Paris, en Septembre 1786	1,200,000
12. Emprunt des pays d'Etats	1,200,000
13. Contrats à quatre pour cent.	2,400,000
14. Agents de change.	300,000
	60,200,000

De l'autre part. 60,200,000

15. Fonds nouveaux fournis par les receveurs, trésoriers, &c. &c. 2,500,000

16. Augmentation sur le viager, de l'Edit de Mars 1781 5,500,000

17. Anticipations 9,900,000

18. Rente à la caisse d'escompte 3,500,000

19. Département de la guerre 16,000,000

20. *Idem* de la marine 15,800,000

21. *Idem* des ponts & chaussées 9,000,000

22. Rétablissement des charges de finance, augmentation de taxations &c. 4,500,000

23. Articles divers 15,000,000

24. Remboursemens 50,000,000

Total 191,900,000

* On trouvera peut-être que les emprunts faits depuis ma retraite réunis aux cinq cents trente millions empruntés

Total de ce second tableau, cent quatre-vingt-onze millions neuf cent mille livres ;

N

D'où

pruntés pendant le cours de mon administration forment un capital fort supérieur aux douze cents cinquante millions cités, dans le discours de M. le Contrôleur Général, page 20, comme le résultat général des emprunts qui ont eu lieu *depuis la fin de 1776, jusques à la fin de 1786* ; mais il y a erreur de plus de trois cents millions dans l'énonciation de M. de Calonne, car les emprunts pendant ces dix années se sont montés à quinze cents soixante & seize millions. *Preuve.*

Emprunts sous le Ministère de M.

Necker	- - - -	530,000,000
Emprunt de la ville, Octobre 1781		20,000,000
Emprunt en Hollande	-	9,000,000
Emprunt de deux cens millions, en argent	- - -	75,000,000
Emprunt viager de 1782, avec ses supplémens près de	- - -	185,000,000
Emprunt du Clergé en 1782 & 1785		33,000,000
Loteries de 1783	- -	48,000,000
Emprunt viager de Décembre 1783		100,000,000
Emprunt de cent vingt-cinq millions.		
Décembre 1784	- -	125,000,000
Emprunt de quatre-vingt millions.		
Décembre 1785	* * *	80,000,000
		1,205,000,000

D'où déduisant quatre-vingts millions deux cents mille livres :

Il devoit rester en déficit cent onze millions sept cents mille livres, & c'est à-peu-près le même vuide que M: de Calonne a annoncé dans sa notification aux bureaux des Notables.

Ainsi s'il y avoit existé un déficit de cinquante-six millions à l'époque de ma re-

<i>Ci-toutre.</i>	1,205,000,000
Emprunt de la ville. Septembre 1786	30,000,000
Emprunt des pays d'Etats	40,000,000
Agents de change	6,000,000
Charges de finance	50,000,000
Supplement à l'emprunt viager de Mars	
1781	65,000,000
Accroissement d'anticipations	180,000,000
Total - -	1,576,000,000

Les contrats à quatre pour cent sur l'Hôtel de Ville données en payement ne sont pas compris dans cette somme, non plus que les soixante-dix millions empruntés par la caisse d'Escompte ; cette dernière opération est postérieure à l'année 1786.

traite,

traite, le déficit actuel devroit être plus considérable de cette même somme.

L'on voit donc que le Compte rendu de 1781, se réunit également & à l'état présent des Finances, & au compte de 1776.

Ce double rapport, on ne sauroit trop le répéter, n'est point démontré avec une précision exacte, mais il est pénible d'avoir à se livrer au travail d'une pareille défense, mais il est heureux pour moi d'avoir suivi d'assez près les affaires & d'en avoir assés bien conservé la trace pour être en état de former la chaîne de calculs que je viens de développer & pour retrouver les vestiges de la vérité à travers l'obscurité des tems & malgré, l'éloignement où je suis aujourd'hui du centre des affaires. Grande leçon pour les administrateurs, grand avertissement pour les

engager à regarder la morale & la vérité comme le seul appui qui ne foiblit jamais. Combien de gens disoient, lors *du Compte rendu* : “ quand ce Compte ne feroit pas “ exact on devroit encore de la reconnoissance au Directeur des Finances d’une “ idée absolument nouvelle dans un pays “ monarchique & qui a eu une influence “ si importante sur le crédit & sur sa “ durée.” Quel n’eût pas été mon chagrin aujourd’hui si j’eusse adopté une semblable politique ! je me trouverois seul en cet instant, & méprisé du Roi même à qui j’aurois fait un pareil sacrifice à mes devoirs ; mais non je ne l’ai pas fait, mais non, en servant bien le Roi & l’Etat je me suis assez respecté pour n’avoir laissé aucune prise aux efforts de la haine, Cependant, je l’avone, je ne prévoyois pas que le prix d’un zèle sans bornes fût d’avoir à combattre contre des attaques formées au bout de plusieurs années, & à cette distance où les connoissances

sances de détail nécessaires à votre défense sont le plus souvent échappées de votre mémoire. Je ne prévoyois pas que pour un peu de réputation acquise uniquement par l'exercice & l'amour de ses devoirs on fût poursuivi si long-tems. Je ne prévoyois pas que pour quelques amis dont on seroit uniquement redevable à l'élévation de leur propre caractère, on fût si long-tems un objet de trouble & d'inquietude. Ah ! laissez moi dans l'obscurité dont vous m'avez enfin appris à connoître l'avantage, il ne me reste plus trop de tems pour jouir, du soir de la vie ; l'amour du bien public, le dévouement dont ce sentiment rend susceptible, demeurent au fond de mon coeur ; mais aucune de mes pensées ne me conduit vers ces objets d'ambition & de puissance qui vous paroissent si beaux, & mes regards ne se portent plus vers ce théâtre éclatant dont vous gardez, avec tant d'émotion toutes les avenues. Ne perdez donc point en vaines

nes

nes passions les momens que vous devez tout entiers à l'étude & à la défense des précieux intérêts qui vous sont confiés : on les trouve bien coures ces momens, quand on les rapporte à une si grande tâche. Servez bien le meilleur des Princes, foyez jaloux de l'estime de la plus généreuse des nations, & foyez sûr que c'est par de grandes vertus, & non par de petites censures, qu'on peut effacer ses rivaux.

A P P E N D I X.

J'AI annoncé que je répondrois ici à quelques objections de détail contenues dans un mémoire particulier.

Objection. On a passé dans le Compte rendu quatre millions cent mille livres pour le droit du domaine d'Occident, donné en régie à la ferme générale; ce droit ne rapportoit pas cette somme ni près de là pendant la guerre.

Réponse. Le droit du domaine d'Occident, est l'impôt que le Roi lève à l'arrivée des denrées des colonies; eût-il été raisonnable de prendre pour base de son produit ordinaire; un résultat qui étoit l'effet du découragement des armateurs? un tel état de choses ne pouvoit pas être considéré comme durable au milieu même de la guerre; & si l'on avoit pris le droit du domaine d'Occident à ferme pour dix ans, au prix porté dans le Compte rendu, la spéculation eût été très-avantageuse, puisque l'accroissement survenu depuis la paix auroit amplement dédommagé de deux années de guerre.

Objection.

Objection. Pourquoi a-t-on passé le centieme denier dans le Compte rendu à l'article des parties casuelles, puisque ce droit montant à huit cents mille livres avoit été racheté pour huit ans ?

Réponse. Un droit engagé pour un tems ne peut pas être effacé entièrement des revenus du Roi. Je fus embarrassé cependant sur la maniere dont il falloit présenter cet objet; & je crus saisir le point de raison en plaçant le droit du centieme denier parmi les recettes ordinaires, & en comprenant dans l'article 29 des dépenses, trois cents quarante-huit mille cinq cents livres pour l'intérêt à cinq pour cent du capital que le Roi avoit reçu des propriétaires d'offices qui avoient racheté ce droit pour huit années. Je n'ai point laissé ignorer dans le Compte rendu le parti mitoyen que j'avois adopté & chacun a pu l'apprécier selon sa maniere. A quelles misérables chicanes il faut répondre !

Objection. Il ne devoit y avoir de don gratuit du Clergé qu'en 1785, pourquoi donc avoir compris dans le chapitre des recettes un article de trois millions quatre cents mille livres relatif à même don ?

Réponse.

Réponse. Un don gratuit de seize à dix-huit millions assuré tous les cinq ans, ne devoit-il entrer pour rien dans les revenus du Roi? Un propriétaire qui couperoit les bois tous les cinq ans, ne pourroit-il pas présenter ce gage à ses créanciers? C'est donc avec juste raison que dans l'état des finances de sa MAJESTÉ j'ai mis en compte le cinquième du don gratuit du Clergé.

Objection. Les intérêts & les frais d'anticipation portés pour cinq millions cinq cents mille livres dans le Compte rendu n'étoient pas estimés assez haut puisque cette dépense s'est élevée à deux ou trois millions de plus en en 1780.

Réponse. Je ne sçauois discuter cette dernière allégation, parce qu'elle ne peut être vérifiée que par une multitude de détails dont je n'ai pu conserver la mémoire. Je suis véritablement placé dans une position défavorable pour la controverse à laquelle je me livre de moi-même; car toutes les fois que les objections sont indirectes & ne peuvent pas être résolues par les pièces justificatives du Compte rendu, je suis obligé pour les réfuter de recourir à des raisonnemens & à des sou-

venirs La négociation des anticipations pendant les premières années de la guerre ne coûtoit que cinq & demi pour cent , parce que j'avois contenu l'intérêt à quatre & demi pour cent , & que j'étois venu à bout de ne payer qu'une commission par année au lieu de deux trois, & quatre que souvent on avoit accordé dans les tems où les bornes du crédit obligoient à négocier des effets d'une échéance peu éloignée, car à chaque négociation on avoit une commission d'un pour cent à bonifier. La distribution inconsidérée des billets du trésorier de la marine, distributions faite à mon insçu , me contraignit à élever de demi pour cent l'intérêt des négociations du trésor royal, & alors les anticipations revinrent à six pour cent, la commission comprise. Je ne doutois pas de pouvoir les réduire à cinq pour cent à la paix ; ainsi pour évaluer la dépense ordinaire des rescriptions dans le compte rendu , je pris un parti mitoyen & je la fixai à cinq & demi pour cent. Quant à la mesure des rescriptions , je m'étois imposé pour règle de ne pas m'écarter d'une somme de cent millions ; & lorsque l'empressement du public ou d'autres motifs, me forçoient quelquefois à passer ma limite, je ne considérois pas cet excédent comme une ressource constante , & je tâchois
de le

de le convertir dans des effets à trois ou quatre mois avec lesquels j'étois seulement dispensé d'entretenir au trésor royal une trop forte somme d'argent effectif. Il faut nécessairement en tems de guerre user de tous ces moyens, si l'on veut soutenir le crédit dans une continue activité. Les anticipations au moment du Compte rendu se montoient à cent dix-neuf millions, dont partie avoit été remplacée comme je viens de l'expliquer; & comme les levées extraordinaires pour 1781, devoient surpasser, & surpasserent en effet de beaucoup les besoins de l'année, l'on auroit pu d'un moment à l'autre diminuer ces anticipations. Il étoit donc raisonnable de ne les comprendre dans le compte rendu que pour le capital ordinaire de cent millions, lequel à cinq & demi pour cent faisoit cinq millions cinq cents mille livres. Je retrouve la plupart de ces notes au bas de l'état justificatif dressé par le premier commis des finances chargé particulièrement de cette manutention.

Objection. Pourquoi n'a-t-on porté que trois millions pour les loteries de 1777 & 1780? Tandis que cette dépense devoit être de quatre millions six cents vingt-trois mille livres en 1781.

Réponse. L'explication qu'on demande se trouve dans le Compte rendu article 22. Il n'y avoit point d'intérêt attaché aux deux loteries de 1777 & 1780; cet intérêt étoit confondu dans les remboursemens dont la quotité n'étoit pas la même chaque année; & la loterie de 1777, devoit être entièrement liquidée en 1785. Ces circonstances propres à faire naître de la confusion dans le plan du Comte de 1781, me déterminèrent à évaluer le capital avec lequel les deux loteries auroient pu être éteintes à l'époque du Compte rendu, & je compris l'intérêt de ce capital dans le chapitre des dépenses annuelles. Il n'est point d'article un peu mixte & hors de la règle commune, qu'on ne puisse présenter sous différentes formes, mais toutes les fois qu'on explique la nature d'une recette ou d'une dépense, toutes les fois qu'on indique en même temps les motifs qui déterminent à passer cet article en compte de telle ou de telle manière, il n'y a qu'une partialité décidée qui puisse fonder là-dessus un sujet de censure. C'étoit l'instruction des créanciers de l'Etat, des capitalistes & des préteurs, qu'on avoit en vue dans la publicité du Compte rendu, & cette instruction étoit complète toutes les fois qu'il n'y avoit rien de dissimulé ni de mystérieux dans la composition des états qui devoient régler leur opinion.

Objection. Les fonds ordinaires de la marine n'étoient pas portés assez haut.

Réponse. On a dit dans le compte rendu qu'on prenoit pour règle la somme destinée à ce département avant la guerre, & l'on a ajouté qu'un supplément seroit probablement nécessaire si le Roi vouloit donner à ses établissemens de marine une plus grande étendue qu'ils n'avoient eu précédemment, mais on a ajouté que ce supplément seroit peut-être balancé par les économies dont le département de la guerre étoit susceptible. Etoit-il possible de s'expliquer plus clairement à l'époque du Compte rendu ?

Objection. Les dépenses imprévues étoient évaluées trop bas à trois millions, les anciens Contrôleurs Généraux ne passoient jamais moins de six millions pour cet article, & plusieurs les estimoient à dix.

Réponse. Ils pouvoient avoir raison & moi aussi ; ce n'est même que graduellement & par la perfection de l'ordre que je me suis cru autorisé à évaluer ces dépenses à une somme modique ; au reste ce n'est pas à trois millions que je les ai réduites puisque je dis expressément dans le Compte rendu que cette somme étoit indépendante

indépendante des debets & des recettes imprévues, objets de quelque importance quand selon le système que j'avois adopté l'on a soin d'entretenir le trésor royal dans une grande abondance & qu'on le met ainsi en état de gagner plusieurs escomptes; le Roi par l'établissement d'une seule administration en remplacement des quarante-huit receveurs généraux s'étoit aussi assuré des jouissances de fonds qui appartenoient auparavant à ces mêmes receveurs. Je dois ajouter que dans une masse considérable de dépenses composées en grande partie d'intérêts & de rentes d'une création nouvelle on fait toujours le service avec moins de fonds que les états exacts ne semblent exiger, & cependant c'est d'après ces états exacts que toutes les parties de dépenses ont été portées dans le Compte rendu. Enfin l'article des dépenses imprévues sur lequel chacun croit avoir des droits, est le seul que je n'aurois jamais voulu élargir en apparence, afin de me tenir toujours en état de défensive.

Il faut encore remarquer que chaque département dans les fonds qui lui sont assignés a de quoi satisfaire aux dépenses imprévues qui le concernent, à moins que ces dépenses ne soient du nombre de celles qui tiennent à des évé-

mens

mens extraordinaires ; & dans le département même des finances, il y a encore des fonds réservés sans destination pour de certaines parties principales, c'est ainsi que parmi les charges de la recette générale qui se montoient à vingt-neuf millions dans le Compte rendu, il y avoit douze cents mille livres à part pour des besoins inconnus, indépendamment des sommes employées au soulagement des contribuables, à des travaux de charité & à diverses dispositions variables, déterminées par MM. les Intendans.

Objection. N'y auroit-il pas eu des charges de finance à rembourser à l'époque de l'appurement définitif du compte des différens propriétaires de ces charges ? Pourquoi n'en avez-vous pas fait un article dans le Compte rendu ?

Réponse. Les intérêts au denier vingt du capital des charges supprimées étoient passés en dépense dans le Compte rendu, article 21. Ainsi lorsqu'à mesure de la reddition des comptes il y auroit eu quelques millions à rembourser, le Roi en les empruntant n'auroit payé qu'un intérêt équivalent à celui dont il se seroit libéré, ainsi l'état des revenus & des dépenses ordinaires seroit resté dans les mêmes proportions. Je dois même observer que j'avois porté dans le Compte rendu

rendu l'intérêt du capital entier des charges de finacées, supprimées, quoique sûrement une grande partie de ce capital auroit été compensé par les deniers du Roi qui étoient entre les mains des comptables.

Objection. N'y avoit-il pas en 1787, de dettes en arriere dans la Maison du Roi ? & celles là, ne falloit-il pas les comprendre dans le Compte rendu ?

Réponse. Les seules dettes de ce genre non encore liquidées concernoient le département du garde-meuble & celui des bâtimens, & elles ne formoient ensemble qu'une somme d'environ vingt millions ; mais c'étoit en raison du crédit onéreux exigé des fournisseurs & des entrepreneurs que les fonds destinés à ces deux départemens avoient été réglés ; ainsi, à moins de nouvelles dispositions ordonnées par le Roi, le payement de la dette arriérée auroit donné lieu à une réduction dans la subvention annuelle de la finance ; &, en supposant qu'à la paix on eût emprunté le capital de cette dette à cinq ou six pour cent, les rapports entre les dépenses & les revenus ordinaires n'auroient point été changés. On s'étoit même procuré un bénéfice annuel en éteignant les dettes des autres départemens, déduction

duction faite de l'intérêt des fonds employés à cette liquidation.

Objection. Les rentes sur l'hôtel de ville étoient arriérées de trois mois, il en auroit coûté vingt millions en 1781 pour les mettre au courant ; pourquoi ne pas comprendre cette somme dans le Compte rendu ?

Réponse. Une telle dépense lors même qu'elle auroit été résolue en 1781, n'auroit jamais pu être placée dans le rang des dépenses ordinaires ; puisque c'étoit une disposition de fonds qui ne devoit avoir lieu qu'une fois & qu'il auroit fallu placer par conséquent dans le rang des dépenses extraordinaires & momentanées. Au reste sans critiquer en aucune manière le parti qu'on a pris de payer les trois mois de rente en arriere, je ne sais si j'aurois proposé au Roi cette disposition tant que je n'aurois point senti le besoin de donner une impulsion nouvelle au crédit puisqu'en mettant à part une pareille considération j'aurois dû examiner s'il valoit mieux faire une dépense extraordinaire de vingt millions en faveur des rentiers, plutôt qu'au soulagement des contribuables ; plutôt qu'à l'encouragement du commerce & de l'agriculture, plutôt qu'à des constructions de canaux,
de

de prisons & d'hôpitaux ou à d'autres objets essentiels d'administration. Enfin, soit pour compléter la réponse à cet article, soit pour éloigner toute espèce de chicane, il est tems de rappeler qu'à l'époque du Compte rendu le Roi étant assuré de dix-huit cents cinquante mille livres d'extinctions annuelles qui auroient pû représenter chaque fois au denier vingt un capital de trente sept millions; une telle ressource étoit suffisante pour suppléer à quelque dépense extraordinaire inconnue ou incertaine à l'époque du Compte que je rendis au Roi.

J'ai rassemblé ici les objections que j'ai vu répandues dans plusieurs écrits anonimes & toutes celles encore qui sont contenues dans un mémoire fait par un homme à qui l'on avoit remis les diverses instructions nécessaires pour dresser au plan de chicane & qui s'étoit adonné à cette discussion avec un sentiment de passion presque ridicule par son exagération. Cependant je crois avoir démontré qu'aucune des objections sorties de tant d'ateliers ne peut supporter l'épreuve de la vérité & de la raison.

Je finirai par une observation très réelle, c'est qu'avec un esprit différent on eût été tout

aussi bien fondé à me reprocher de n'avoir pas rendu compte de l'état des finances en 1781, sous le jour le plus propre à en donner une opinion avantageuse. On m'eût dit, pourquoi estimer les pensions plus haut qu'elles ne se sont élevées à la fin des réunions & des examens que vous aviez vous-même proposés à SA MAJESTÉ? Pourquoi évaluer la part du Roi dans les bénéfices des fermes & des régies à douze cents mille francs, tandis qu'elle a produit beaucoup davantage dès la première année? Pourquoi ne pas faire mention de l'augmentation certaine de plusieurs autres revenus du Roi? Pourquoi compter parmi les charges annuelles plusieurs dépenses dans les provinces ordonnées simplement pour un tems & dont le remplacement par d'autres étoit encore indécis? Pourquoi mettre en dépense l'intérêt à cinq pour cent de toutes les charges de receveurs & de trésoriers supprimés, tandis qu'il étoit évident que les fonds restés entre leurs mains auroient acquitté une partie de cette dette? Pourquoi ne pas convertir en capital les extinctions annuelles de rentes afin d'étaler ainsi davantage la richesse de l'Etat? Pourquoi ne faire paroître d'aucune manière l'argent comptant du trésor royal? Pourquoi passer les remboursemens dans le rang des dépenses?

penſes? Pourquoi comprendre ſur-tout dans un tableau compoſé des différentes charges nouvelles, la partie de ces remboursemens qui devoit ceſſer en peu de tems? Pourquoi—Pourquoi, &c. &c.

Je dois finir ici cette diſcuſſion fatidieuſe; & je puis aſſurer, que ſi elle n'avois pas été liée naturellement à l'inculpation vague mais inouïe dont je devois me défendre, j'aurois mieux aimé encourir l'opinion de m'être trompé de trois ou quatre millions dans l'enſemble du Compte rendu, que d'arrêter l'attention publique ſur tant de critiques ſi peu importantes & ſi mal fondées.



